

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 043-25 C

Objet : RD - Soutien à la candidature du SDES à un Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025/2029 auprès de l'ADEME

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Daniel Bouchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 043-25 C

objet **RD - Soutien à la candidature du SDES à un Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025/2029 auprès de l'ADEME**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry a géré durant la période 2017/2025 deux Contrats de chaleur renouvelable (CCR), destinés à accompagner et à financer des projets collectifs de petite taille de type chaufferies bois, solaire thermique ou géothermie. Les CCR sont des aides déléguées de l'ADEME qui permettent de regrouper plusieurs petits projets d'énergies renouvelables thermiques pour atteindre les seuils planchers d'éligibilité au dispositif « Fonds chaleur » de l'ADEME.

6 territoires de Savoie sont actuellement couverts par un CCR, avec des échéances de fin de contrat variables :

- Grand Chambéry,
- Grand Lac,
- Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard,
- Arlysère,
- Cœur de Savoie,
- Payse de Maurienne.

L'ADEME a fait savoir courant 2024 qu'elle souhaitait n'avoir plus qu'un seul interlocuteur CCR en Savoie. L'ADEME a sollicité le SDES pour être cet interlocuteur et piloter un CCR Savoie. Les 6 territoires précédents, auxquels s'est jointe l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, se sont réunis à plusieurs reprises avec le SDES pour esquisser la préfiguration d'un tel contrat départemental.

Les critères de l'ADEME pour un renouvellement des CCR sont les suivants :

- une seule convention de mandat départementale dont le montant dépendra du nombre de projets des 7 territoires,
- une seule convention de financement d'animation départementale dont le montant dépendra des objectifs de production retenus, permettant le financement de l'animation des 7 territoires et du SDES,
- un seul interlocuteur pilote du CCR Savoie : le SDES,
- un niveau d'ambition à définir par le territoire : le calcul se fait à partir du nombre d'habitants hors communes possédant un réseau de chaleur (même limité) en fonctionnement ou en travaux (261 207 habitants en Savoie et 41 616 habitants pour Grand Chambéry) et d'un objectif de production variant selon l'ambition territoriale proposé à 100 kWh/habitant par les élus. Le forfait d'animation serait alors de 450 000 € pour la Savoie, et avec un objectif de 26 GWh de production d'énergies renouvelables pour les 7 territoires (4,2 GWh pour Grand Chambéry),
- une durée initiale de contractualisation de 4 ans au maximum, qui peut être soldée dès que les objectifs sont atteints.

Les territoires et le SDES définiront les engagements et les stratégies de développement du CCR dans le cadre d'une convention de partenariat.

La candidature sera déposée fin février / début mars par le SDES pour envisager une signature du CCR Savoie 2025/2029 fin juin après le passage en commission régionale d'attribution de l'ADEME, avec une éligibilité des dépenses pour les porteurs de projets à partir de mars 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 223-24 C du Conseil communautaire du 7 novembre 2024 portant approbation du bilan à mi-parcours du projet d'agglomération,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 30 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de soutenir la candidature du SDES au Contrat de chaleur renouvelable Savoie 2025/2029 dans le cadre des aides déléguées de l'ADEME pour le compte de 7 territoires, de Savoie dont Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents liés à cette candidature.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

043-25 C

Objet de l'acte : RD - Soutien à la candidature du SDES à un Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025/2029 auprès de l'ADEME

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33122H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33122H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025